



Syndicat Français des Enducteurs, Calandriers
et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs

**EXTRAIT DE LA DECLARATION
ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE
CONFORME A LA NORME NF P 01-010
DU
REVETEMENT MURAL PVC MOUSSE**

Décembre 2006

Cet extrait de déclaration environnementale et sanitaire est présenté
selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
validé par l'AIMCC (FDE&S - Extrait Version 2005)

INTRODUCTION

■ Les informations contenues dans cet extrait de déclaration sont issues de la déclaration environnementale et sanitaire du revêtement mural PVC mousse de décembre 2006. Elles sont établies sur la base des connaissances actuelles et rassemblées par les entreprises industrielles adhérentes du Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de revêtements de Sols et Murs (SFEC) : BUFLON et TARKETT.

1 - CARACTÉRISATION DU PRODUIT

1.1 - Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

■ 1 m² de revêtement mural PVC mousse répondant à la norme EN 259 (*) installé selon les règles de l'art dans le but de couvrir et donner du confort à un mur ou une cloison sur une période d'un an sur la base d'une durée de vie typique de 5, 10 ou 15 ans.

■ Les données environnementales fournies sont celles d'un produit moyen représentatif des revêtements muraux PVC mousse distribués en France.

■ Le produit posé inclut le revêtement mural (poids humide des constituants), la colle pour la pose du revêtement sur son support ainsi que les emballages de distribution.

Le taux de chutes lors de la mise en œuvre est fourni. Les conditions d'entretien du revêtement (nettoyage humide) ainsi que la fin de vie y sont intégrées.

(*) NF EN 259 : revêtements muraux en rouleaux à usage intense

Partie 1 : spécifications

Partie 2 : détermination de la résistance à l'impact

NF EN 12956 : méthodes d'essais pour les revêtements muraux en rouleaux. (Cette norme renvoie à la NF EN 259)

1.2 - Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

■ Quantité de produit, d'emballage de distribution et de produits complémentaires contenue dans l'UF : 978 g.

dont : - Produit : 675 g/UF - Colle pour pose : 199 g/m² posé
 - Emballage de distribution : 61 g/UF - Chute à la pose : 43g/m² posé

PRODUIT ET EMBALLAGE (en g)	Par annuité pour une DVT de			Pour la DVT
	5 ans	10 ans	15 ans	
Revêtement mural PVC mousse	135	67	45	675
Papier	1.18	0.59	0.39	5.9
Carton	8.9	4.45	2.97	44.5
Film Polyéthylène	1.51	0.75	0.50	7.5
Bois	0.75	0.38	0.25	3.8
Colle vinylique aqueuse	40	20	13	199
Taux de chute à la pose	6.70%			
Détergent (ml)	0.6			3 / 6 / 9

Ces données sont fournies selon la bonne foi des fabricants de revêtements muraux mousses, puis sont moyennées et pondérées par les ventes France en m² de chacun.

2 - IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRÉSENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P 01-010 § 6

■ Tous ces impacts sont renseignés ou calculés conformément aux indications du § 6.1 de la norme NF P01-010, à partir des données du § 2 et pour l'unité fonctionnelle de référence par annuité définie aux § 1.1 et 1.2 de la présente déclaration, ainsi que pour l'unité fonctionnelle rapportée à toute la DVT (Durée de Vie Typique).

N°	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	UNITÉ	VALEUR DE L'INDICATEUR PAR ANNUITÉ - sur la base d'une durée de vie typique de -		
			5 ANS	10 ANS	15 ANS
1	Consommation de ressources énergétiques : - Energie primaire totale - Energie renouvelable - Energie non renouvelable	MJ/UF	13.8 0.5 13.3	6.9 0.3 6.6	4.6 0.2 4.4
2	Epuisement de ressources (ADP)	kg équiv. antimoine (Sb) / UF	0.010	0.0050	0.0033
3	Consommation d'eau totale	Litre/UF	4.2	2.1	1.4
4	Déchets solides : - Déchets valorisés (total) - Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	kg/UF	0.030 0.012 0.176 0.026 0.00005	0.015 0.006 0.088 0.013 0.00002	0.010 0.004 0.059 0.008 0.00002
5	Changement climatique	kg équiv. CO2/UF	0.506	0.253	0.169
6	Acidification atmosphérique	kg équiv. SO2/UF	0.0031	0.0015	0.0010
7	Pollution de l'air	m³/UF	97	48	32
8	Pollution de l'eau	m³/UF	0.739	0.370	0.246
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	kg CFC équiv. R11/UF	1.7 ^{E-15}	8.7 ^{E-16}	5.8 ^{E-16}
1 0	Formation d'ozone photochimique	kg équiv. éthylène/UF	0.00023	0.00012	0.00008

3 - CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

CONTRIBUTION DU PRODUIT		EXPRESSION (Valeur de mesures, calculs...)
À l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire des espaces intérieurs du revêtement	<p>Le nettoyage à l'eau, au détergent et au désinfectant participe à la qualité sanitaire des espaces et n'affecte pas les caractéristiques (EN 259 et EN 12956) : classification \geq « lessivable ».</p> <p>La qualité particulière de résistance à la déchirure du revêtement mural PVC mousse (tests EN 259-2, EN ISO 505470 partie 1) fait barrière à des pollutions pouvant provenir des murs ou des supports (humidité) : Classement qualitatif : « aucune détérioration visible ».</p> <p>Le revêtement mural PVC mousse limite le développement des bactéries et des moisissures mesurées suivant la norme NF EN ISO 846 : essai de croissance : degré 0.</p>
	Qualité sanitaire de l'air	<p>Pour la vie en oeuvre, des mesures de COVT ont été faites selon la méthode FLEC (Norme EN ISO 16000-10 : 2006).</p> <p>Le revêtement est conforme à la norme PrEN 15052 pour les seuils de COVT à 3 jours et 28 jours. Les émissions de COV du produit dans l'air intérieur lui permettent de respecter les seuils d'acceptabilité du protocole AgBB (Health-related evaluation procedure for volatile organic compounds emissions from building products).</p> <p>La pose est effectuée à l'aide de colle vinylique purement aqueuse.</p>
À la qualité de vie	<p>Confort acoustique</p> <p>Confort visuel</p> <p>Confort hygrothermique</p> <p>Confort olfactif</p>	<p>Le revêtement mural PVC mousse contribue au confort acoustique en atténuant la réverbération des sons dans la pièce grâce à un α_w d'absorption acoustique mesuré selon les normes NF ISO 354 et NF EN ISO 11 654 : $\alpha_w \geq 0.10$.</p> <p>Produit participant à la décoration, il offre une diversité de couleurs, motifs et textures permettant un confort visuel dans les pièces, adaptable suivant les lieux d'utilisation. Le revêtement mural PVC mousse est résistant dans le temps à la lumière. Son degré de solidité est ≥ 6 suivant la norme NF EN ISO 105-B02.</p> <p>-</p> <p>-</p>

4 - POUR EN SAVOIR PLUS

- L'ensemble du projet et des déclarations a fait l'objet d'une **vérification par tierce partie** (revue critique).
- La déclaration complète est disponible en version électronique sur demande :
 - auprès des fabricants concernés (voir page 2).
 - sur le site **www.murspvcpro.com**